RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS :

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société :

CONJONCTURE

Bien que terminant l'année sur une note positive (+3,1% en 2015 contre +3,4% en 2014), l'économie mondiale a connu de fortes disparités entre pays développés et pays émergeants :

Outre atlantique et dans la zone Euro, la croissance s'est maintenue grâce à une demande intérieure soutenue par une inflation maitrisée et des politiques monétaires accommodantes, alors que le ralentissement de l'économie chinoise s'est propagé à l'ensemble des économies émergentes à travers, notamment, la baisse de la demande d'hydrocarbures.

En Tunisie, la croissance n'a été que de 0,8%, plombée par les conséquences des attaques terroristes sur le tourisme (baisse de 35,1% des recettes et de 44,4% des nuitées) et le transport aérien (-32%) dont les chiffres s'inscrivent même en deçà de leur niveau de 2011.

N'eut été la récolte exceptionnelle d'huile d'olive, à la faveur de conditions climatiques favorables et de crise phytosanitaire ayant affecté les principaux pays producteurs de la rive nord de la méditerranée, l'économie nationale serait entrée en récession.

Au registre de l'inflation, l'indice général des prix à la consommation familiale a enregistré une évolution de +4,9% tandis que le déficit de la balance commerciale s'est contracté de 1,6 milliards de dinars sous l'effet conjugué de la baisse des exportations (-2,8%) ainsi que celui des importations (-5,7%), duquel a résulté une amélioration du taux de couverture qui s'établi à 69,6%, s'inscrivant en amélioration de deux points de pourcentage par rapport à 2014.

Le Tunindex a clôturé l'année 2015 sur une perte de 0,9% contre une performance positive de +16,2% en 2014 et sur le marché des changes, le Dinar a perdu -8,4% face au dollar US et gagné +2% face à l'Euro.

NOTRE ACTIVITE

La répartition du chiffre d'affaires par branche se présente comme suit (en millions de dinars) :

Branches	2014			2015			2016		
	réalisation	structure	évolution	réalisation	structure	évolution	réalisation	structure	évolution
Incendie	17 500	12%	11%	17 151	12%	-2%	17 774	11%	4%
Risques Divers	25 575	17%	5%	25 468	17%	0%	27 888	17%	10%
Auto	74 905	51%	2%	80 950	54%	8%	87 781	54%	8%
Transport	9 450	6%	-2%	5 503	4%	-42%	7 292	4%	32%
Vie	3 850	3%	-22%	3 197	2%	-17%	3 589	2%	12%
Groupe Maladie	14 570	10%	4%	16 015	11%	10%	18 266	11%	14%
Aviation	506	0%	-20%	558	0%	10%	730	0%	31%
Total	**146 356**	**100%**	**2%**	**148 842**	**100%**	**2%**	**163 320**	**100%**	**10%**

Durant les trois dernières années, le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires a atteint 5%pour s'établir à un niveau annuel de 153 millions de dinars.

La branche automobile demeure toujours prédominante avec une moyenne de 54%, suivie des branches dommages pour un niveau moyen de 36% et une évolution moyenne de 9%.

Avec un ratio combiné moyen de 117% durant les trois dernières années, l'année 2016 a enregistré un taux de 118% et a été affectée principalement par l'intensité de la sinistralité au niveau de la branche responsabilité civile.

La gestion technique dégage, pour l'exercice 2016, les résultats suivants :

- **Résultat technique non vie :**

Avant réassurance :

35 938 154 Dinars (contre 31 152 957 Dinars en 2015)

Après réassurance :

26 455 557 Dinars (contre 19 902 468 Dinars en 2015)

- **Résultat technique vie :**

Avant réassurance :

1 662 165 Dinars (contre 3 111 623 Dinars en 2015)

Après réassurance :

1 629 467 Dinars (contre 2 866 929 Dinars en 2015)

GESTION FINANCIERE

Les revenus nets de nos placements totalisent 30 444 120,241 Dinars, à fin 2016, détaillés comme suit :

- Revenus des immeubles : 1 357 005,647 Dinars
- Revenus des fonds placés : 28 088 699,950 Dinars
- Produits divers et variation des provisions pour dépréciation : 1 213 929,18 Dinars
- Plus ou moins-values nettes de cessions d'actions : -215 514,534 Dinars

RESULTAT COMPTABLE

Compte tenu des résultats techniques et financiers, et après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice dégage un résultat avant impôts sur les sociétés de 37 653 666,661 Dinars et un bénéfice net de 30 027 355,929 Dinars (contre 25 991 751,636 Dinars en 2015).

1.2 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.

Aucun évènement significatif au sens de la norme comptable Tunisienne NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et celle d'établissement du présent rapport.

1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous retenons pour la triennie 2016-2018 un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 11% nous permettant de maintenir notre position de leader du secteur privé des assurances avec une part de marché de 11%.

Au terme de la triennie nous projetons d'atteindre le niveau de 203 millions de dinars avec une structure de portefeuille marquée par la prédominance de l'automobile et des risques de l'entreprise avec des parts respectives de 52% et 34%.

La branche maladie génèrera en moyenne 14% des émissions globales durant la période 2016-2018.

Nous ciblons aussi la maitrise des charges opérationnelles et de gestions afin de ramener le ratio combiné à un niveau inférieur à 100%.

Nos orientations stratégiques seront centrées sur la qualité des services rendus à nos clients qui demeurent le principal vecteur de notre image de marque et de notre développement.

Dans ce sens, nous ciblons la satisfaction du client à travers le conseil, l'amélioration continue des produits et du service après-vente ainsi que la mise à disposition de l'information utile en recourant à des outils de gestion technologiques.

1.4 Changements de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers.

Les états financiers ont été élaborés et présentés dans le respect de la convention de permanence des méthodes, à savoir que les mêmes méthodes de prise en compte, de mesure et de présentation ont été utilisées par l'entreprise d'une période à l'autre

1.5 Activité en matière de recherche et développement

Nous continuons nos efforts de transformation digitale et de modernisation des systèmes d'information. La refonte de la gestion métier (ASSURNET) a été couronnée par la mise en service du module Flotte automobile et l'avancement des modules Sinistres Auto et Risques du particulier. La mise en œuvre sera achevée à la fin de la Triennie 2016-2018. Le système de Reporting (QLIKVIEW) a été mis en service en 2016 pour toute la production et sera achevé en 2017 pour les prestations. Le projet de dématérialisation des documents (ELISE) a commencé fin 2016 et les principaux flux de production et de prestation seront dématérialisés en 2017. Les sites Internet seront mis à jour avec intégration de la mobilité en 2017. Plusieurs services digitaux sont en cours d'étude et seront opérationnels courant de la Triennie tel que la gestion du parcours client, la déclaration de sinistre par mobile et la consultation de la situation client.

2. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

SOCIETES	%	ACTIVITE
SMVDA EL KHIR	42,14%	AGROALIMENTAIRE
KAWARIS	23,89%	AGROALIMENTAIRE
GENERAL DRINKS	28,00%	AGROALIMENTAIRE
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	AGROALIMENTAIRE
SUNAGRI SA	30,00%	AGROALIMENTAIRE

ASSURANCES HAYETT	67,10%	ASSURANCES
EL AMENA TAKAFUL	18,00%	ASSURANCES
TUNIS RE	13,81%	ASSURANCES
ENNAKL AUTOMOBILES	10,25%	AUTOMOBILE
AMEN BANK	27,92%	BANQUE
MEDITRAC	14,46%	ENGINS DE CHANTIER
AMEN FINANCE COMPANY	17,50%	HOLDING
HOTEL MAJESTIC	21,21%	HÔTELLERIE
TUNISYS	34,97%	INFORMATIQUE
AMEN INVEST	46,40%	INTERMEDIATION EN BOURSE
TUNISIE LEASING	18,86%	LEASING
TAYSIR MICROFINANCE	3,57%	MICROCREDITS
COMAR IMMOBILIERE SARL	90,42%	IMMOBILIER (PROMOTION)
EL IMRANE	46,24%	IMMOBILIER (PROMOTION)
SIFA SARL	99,08%	IMMOBILIER (GESTION)
AMEN SANTE	64,33%	SANTE (HOLDING)
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	59,56%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	55,55%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN BEJA	30,36%	SANTE
GMA	15,06%	SANTE
HOPITAL PRIVE EL AMEN	10,22%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	4,74%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	0,57%	SANTE
AMEN CAPITAL	4,25%	GESTION DE PORTEFEUILLES

3. ACTIONNARIAT :

3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote :

- *Nombre de titres de capital comportant ou non droit de vote.*

Le capital social est de 50 000 000 de dinars divisé en 2 500 000 actions à droit de vote simple de 20 dinars de nominal et entièrement libérées.

- *Répartition du capital (Actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital)*

Actionnaire	Nombre d'actions	%
SICOF	1 237 124	49,48%
PGI HOLDING	692 135	27,69%
AXA	384 923	15,40%

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires sont admis sur simple justification de leur identité mais le Conseil peut, s'il le juge utile, remettre aux Actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire actionnaire ou non. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions. La forme des pouvoirs est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. En cas de pluralité de nus propriétaires ou usufruitiers, ceux-ci doivent également se faire représenter par l'un d'eux ou par un mandataire unique. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées extraordinaires.

3.3 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

L'entreprise ne détient aucune action propre et n'a effectué aucun rachat d'actions propres au cours de l'exercice.

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires ou en dehors, personnes physiques, sociétés ou autres personnes morales et qui sont nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La durée des fonctions des Administrateurs doit s'entendre de l'intervalle entre les Assemblées Générales Ordinaires annuelles et non pas de trois années jour pour jour de celui de la nomination.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Administrateur personne morale est tenu lors de sa nomination de nommer un représentant permanent qui est soumis aux même conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la personne morale qu'il représente. Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif qu'il soit celle-ci est tenue de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président.

Le président exerce ses fonctions pendant toute la période de son mandat d'administrateur.

Il peut être nommé un ou deux Vice-présidents dont les fonctions consistent seulement à présider la séance en l'absence du Président.

Le conseil nomme un Directeur Général et fixe la durée de ses fonctions.

Les pouvoirs et responsabilités du Président du Conseil d'Administration et ceux du Directeur Général sont régis par les Arts 216 à 218 du Code des Sociétés Commerciales.

Si le poste de Président du Conseil d'Administration ou celui de Directeur Général devient vacant, le conseil peut nommer le Président ou le Directeur Général en fonction au poste vacant tout en lui conservant ses anciennes fonctions.

Le Conseil devra soumettre cette décision à l'Assemblée Générale des actionnaires la plus proche. Les pouvoirs exercés et les actes accomplis dans l'intervalle par celui qui se trouvera remplir les fonctions de Président et celles de Directeur Général demeureront valables quelle que soit la décision qui sera prise par l'Assemblée Générale.

La décision de l'Assemblée Générale devra être prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de Secrétaire qui peut être prise en dehors de ses membres et des actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans, sauf l'effet des dispositions ci-dessous. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration se renouvelle partiellement chaque année à raison d'un nombre d'administrateurs fixé par le conseil suivant le nombre des membres en fonctions, en alternants s'il y a lieu, de manière que le renouvellement soit aussi égal que possible et soit complet dans chaque période de trois ans. Pour les premières applications de cette disposition l'ordre de sortie est déterminé par un tirage au sort qui a lieu en séance du Conseil. Une fois le roulement établi, le renouvellement à lieu par ancienneté de nomination et la durée des fonctions de chaque administrateur est de trois années.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations provisoire prévues ci-dessus.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si les nominations provisoires d'Administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil n'en demeureront pas moins valables.

4.2 Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction.

4.3 Rôle de chaque organe d'administration et de direction

- *Le conseil d'administration*

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

- *Le Directeur Général*

Sous réserves des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration le Directeur Général assure sous sa responsabilité la direction Générale de la société.

- *Le Directeur Général Adjoint*

Le Directeur Général Adjoint assiste le Directeur Général.

Il est nommé par le conseil d'administration sur proposition du Directeur Général.

4.4 Comités spéciaux et rôle de chaque comité

- *Le Comité permanent d'audit*

Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Le comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société, propose la nomination du ou des commissaires aux comptes et agrée la désignation des auditeurs internes.

Le comité permanent d'audit est composé de trois membres désignés par le conseil d'administration parmi ses membres.

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS :

5.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce que suit :

Une fraction égale à cinq pour cent du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième du capital social,

Les réserves prévues par les textes législatifs et réglementaires spéciaux dans la limité des taux qui y sont fixés.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale peut, sur proposition du conseil d'administration, affecter toute somme à la constitution d'un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, extraordinaires, généraux ou spéciaux de même qu'elle peut décider de la mise en distribution de tout ou partie du reliquat disponible, à titre de dividende, ou encore de l'affecter en report à nouveau.

5.2 Tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR REINVEST EXONERE INDISPONIBLE	RESERVE POUR TOUTE EVENTUALITE	AUTRES RESERVE POUR TOUTE EVENTUALITE	RESERVE POUR FOND SOCIAL	RESULTAT DE L'EXERCICE	Total
Soldes au 31/12/2013 Avant affectation,	50 000 000	250 000	5 000 000	668 862	25 427 344	42 705 709		3 301 022	25 229 827	152 582 763
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 16/05/2014					5 668 570	9 561 257			-15 229 827	
Dividendes distribués									-10 000 000	
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	50 000 000	250 000	5 000 000	668 862	31 095 914	52 266 965		3 301 022	0	142 582 763
Résultats de l'exercice N-2										
Soldes au 31/12/ 2014 Avant affectation,	50 000 000	250 000	5 000 000	668 862	31 095 914	52 266 965		3 301 022	19 849 679	162 432 442
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15/05/2015					3 707 005	-10 000 000	16 142 674		-9 849 679	
Dividendes distribués									-10 000 000	
Soldes au 31/12/2014 Après affectation	50 000 000	250 000	5 000 000	668 862	34 802 919	42 266 965	16 142 674	3 301 022	0	152 432 442

Résultats de l'exercice N-1										
Soldes au 31/12/2015 Avant affectation,	50 000 000	250 000	5 000 000	668 862	34 802 919	42 266 965	16 142 674	3 301 022	25 991 752	178 424 193
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 13/05/2016					10 610 800	-12 500 000	15 380 952		-13 491 752	
Dividendes distribués									-12 500 000	
Soldes au 31/12/2015Après affectation,	50 000 000	250 000	5 000 000	668 862	45 413 719	29 766 965	31 523 625	3 301 022	0	165 924 193

6. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Notre compagnie s'emploie toujours à donner l'importance nécessaire aux ressources humaines à travers :

- L'amélioration du contenu du travail (variété des tâches, l'autonomie, participation aux décisions etc...) ;
- Le respect de la législation en vigueur
- La communication
- Le travail en équipe
- Le benchmark
- L'écoute des collaborateurs et leurs aspirations à travers des réunions périodiques, des entretiens personnalisés et des évaluations professionnelles ;
- Une bonne connaissance des taches et des compétences qu'elles exigent ;
- Le développement professionnel à travers la formation ;
- La création d'opportunités de promotion en faisant évoluer l'organisation de la compagnie ;

6.1 L'intéressement du personnel, la formation et toute autre forme de développement du capital humain :

Formation	Nombre d'actions	Dépenses
2016	60	120 281,450
2015	45	96 965

Une attention particulière est accordée de plus en plus à la formation. Elle s'insère dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La rémunération servie respecte la législation en vigueur. Par ailleurs, grâce à un effort conjugué le taux de participation au bénéfice de l'année s'est nettement amélioré. La compagnie continue à encourager l'épargne par des moyens attrayants et améliore les plafonds et les taux des prêts sociaux.

7. ELÉMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE :

A- DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif mis en place par la Direction Générale, l'ensemble du personnel, la hiérarchie, est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs prévus par la NCT 27 et qui sont les suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations (se rapportant à l'objectif de la société : performance, rentabilité, et la protection du patrimoine.).
- Fiabilité des informations financière.
- Conformité aux lois, réglementation et directives de l'organisation (conformité aux lois règles directives de la D.G.).

B- LES COMPOSANTES DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Les composantes du système de contrôle interne sont les suivantes :

- Environnement de contrôle interne
- Objectifs et politiques de la société en matière de risques
- Description des activités et procédures de contrôle mises en place
- Information financière et communication

- Suivi du contrôle (pilotage)

B-1- ENVIRONNEMENT DE CONTROLE INTERNE

Les éléments d'appréciation d'un bon environnement de contrôle interne sont :

1- Une implication du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit dans la gestion de la société

2- Un style de management basé sur une fixation des objectifs et une délégation des pouvoirs. En effet :

- Un système de fixation des objectifs pour la triennie, ainsi que le suivi des réalisations est mis en place.
- Un système de délégation de pouvoirs au niveau des services centraux, des agences et des succursales est également mis en place.
- *Au niveau des services centraux* : Les pouvoirs de souscription, de signature et d'engagement des dépenses au sein de la COMAR sont régis par des notes de services.
- -Au niveau des agences et des succursales : Les pouvoirs de signatures de dépenses sont accordés par les traités de nominations et la « lettre de pouvoir » pour la souscription et la gestion de sinistres.

3-Une bonne gestion des ressources humaines qui intègre le respect des compétences : des projets pour améliorer la gestion des ressources humaines sont planifiés pour la triennie et qui concernent les processus de recrutement, de formation, d'évaluation et de gestion des compétences.

4- Une Organisation adaptée : Conformément à NCT 27, La structure de la COMAR respecte le principe de séparation des taches et d'incompatibilité des fonctions, d'autorisation, d'engagement, de règlement et d'enregistrement en distinguant les principales fonctions suivantes :

- Comptabilité générale.
- Ressources humaines.
- Trésorerie.
- Service généraux.
- Gestion des primes.
- Gestion des sinistres.
- Gestion des placements.
- Gestion et comptabilité des intermédiaires.
- Recouvrement.
- Gestion et comptabilisation de la réassurance.

Par ailleurs la définition des taches au niveau de chaque fonction (les fiches de postes) est en cours de mise à jour.

B-2- OBJECTIFS ET POLITIQUES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RISQUES :

L'appréciation du risque métier (Souscription, Provisionnement...) se basant sur des indicateurs fiables (S/P, Ratios combinés...) : est globalement satisfaisant.

Toutefois le processus d'appréciation des risques de **marché** (risque de taux, de change, d'immobilier, d'action...), **de contrepartie** (risque lié aux intermédiaires, Réassureurs...), et **opérationnel**, n'est pas formalisé.

La formalisation de tout le processus et la mise en place de la fonction Gestion des Risques (gouvernance et analyse des risques) est planifiée pour l'exercice 2017.

Par ailleurs la structure d'Audit Interne est en train d'assurer l'évaluation du dispositif de contrôle interne via les missions d'audit au sein du siège. La structure d'inspection assure le contrôle du réseau.

B-3- DESCRIPTION DES ACTIVITES ET PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

L'élaboration des procédures est assurée en interne par le Service Organisation, ces procédures permettent de préciser :

- Les consignes d'exécution des taches
- Les documents utilisés et leurs contenus.
- Le classement des dossiers (contrat d'assurances, avenants...).
- Les autorisations et les approbations.
- La saisie et le traitement de l'information.

Les mises à jour des procédures supposent la validation préalable des chefs de département/Services concernés, l'audit interne et celle de la Direction Générale.

Les manuels de procédures dans lesquels sont consignées les procédures, notes de services, circulaires ...de la majorité des structures de la compagnie sont en train de faire l'objet d'une mise à jour dans le cadre de la refonte du système d'information.

En plus de la revue des différents processus en vue de leur mise à jour et de leur mécanisation, la refonte du SI

Permettra aussi la revue de l'organisation de la fonction informatique ainsi que la sécurité du système informatique au sein de la compagnie

B-4 INFORMATION FINANCIERE ET COMMUNICATION

Le système comptable des entreprises d'assurances doit être organisé de manière efficace pour être à même de produire l'information financière requise par les différents utilisateurs. Lequel système repose sur les éléments suivants

-La sécurité du système d'information
-Le processus d'arrêté des états financiers
-La production d'informations de pilotage

La sécurité du système d'information

L'installation d'un logiciel sage 1000 au niveau de la comptabilité générale a permis un interfaçage réussi avec la majorité des autres fonctions de la compagnie d'où une intégration des opérations relatives à la production, sinistres, gestion de la paie, placements, achat (en cours), Réassurance (sauf pour l'aspect lié à la trésorerie, feuille de caisse.

Le processus d'arrêté des états financiers :

Outre les livres, registre et fichier tenus obligatoirement par la compagnie et dont la liste est fixée par la réglementation en vigueur (NCT 27), la COMAR est en train de mettre en place un manuel comptable détaillant l'organisation et les procédures comptables incorporant celles d'arrêté des états financier.

La production d'informations de pilotage :

Le développement des axes analytiques, en cours, au niveau du logiciel click view permettra la production des informations de pilotage pour les utilisateurs internes (DG, CA, CPA...) et externes (CGA...)

B-5 SUIVI DU CONTROLE (PILOTAGE) :

-Le pilotage de l'activité est assuré par Le Conseil d'administration via le Comité Permanent D'Audit qui se réuni 6 fois par an

- Le pilotage de l'activité est assuré par la DG via 4 comités

- Le comité technico-commercial
- Le comité Prestations et Contentieux
- Le comité Système d'information
- Le comité fonctions supports

Les objectifs, la composition et le fonctionnement de ces comités sont fixés par décision de la direction Générale.

Par ailleurs, le Comité Général des assurances a publié en Juillet 2016 une première directive concernant le système de gouvernance, vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité des entreprises et dont les axes de changement sont les suivants :

- La mise en place d'un système de gouvernance claire et documenté
- La Responsabilisation accrue des dirigeants et du conseil d'administration
- L'introduction de nouvelles exigences en matière de Compétences et honorabilité des administrateurs, des dirigeants, et des responsables des fonctions clés
- La Mise en place d'un dispositif de gestion des risques intégrés au processus de décision
- La Mise en place d'un système de rémunération
- Le Renforcement du contrôle interne
- La Mise en place de certaines fonctions clés
- L'exigence en termes de transparence, de reporting prudentiel et information au public.

La COMAR a pris les mesures nécessaires, courant l'exercice 2017, pour se conformer aux dispositions de la directive du CGA.